

# BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DU 08 MAI 2024

*Réservé aux  
particuliers*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal :

Ville : .....

Tel : .....

Mail : .....@.....

✍ JUSTIFICATIF\* :

Carte d'identité n°.....  
délivrée le.....par.....

Passeport n°.....  
expire le.....par.....

\* Cette pièce vous sera demandée à l'entrée pour contrôle.

## EMPLACEMENT :

	Montant du mètre linéaire	Nombre de mètres linéaires souhaités	TOTAL
Emplacement en extérieur *	4,00€	<input type="text"/>	€
Emplacement en extérieur sous abri (barnum, préau)*	5,00€	<input type="text"/>	€
Emplacement en intérieur avec table	6,00€	<input type="text"/>	€

\* Emplacement sans table, possibilité d'apporter son matériel personnel (table, barnum pliant)

## 🍽 REPAS SUR PLACE OU À EMPORTER (SOUS RÉSERVATION)

	Prix du repas	Nombre de parts souhaitées	TOTAL
Sardines grillées/pommes de terre cuisinées/ Far breton	12,00€	<input type="text"/>	€
Saucisses/ pommes de terre cuisinées/ Far breton	12,00€	<input type="text"/>	€

**TOTAL** €

📄 Document à retourner daté et signé, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et du règlement (chèque établi à l'ordre de l'amicale de l'école du Tilleul) à l'adresse suivante :

**Amicale de l'école du tilleul  
Route de Surzur  
56450 THEIX NOYALO**

Votre réservation sera ferme et définitive, qu'à réception du paiement.  
Un accusé de réception vous sera envoyé par mail ou sms.

À.....

Le.....

Signature :

### RÈGLEMENT INTERIEUR :

Art 1 : le vide grenier se déroule le 08 mai 2024 à la salle des Loutres de THEIX NOYALO

Art 2 : **Les exposants seront orientés** vers leur emplacement, **seulement à partir de 06h00.**

Art 3 : seule la vente d'objets personnels et usagés est autorisée, c'est à dire d'objets non acquis pour la revente (art L310-2 du code du commerce).

Art 4 : les particuliers ne peuvent participer à plus de deux ventes de même nature au cours de l'année civile sur l'ensemble du territoire national (art R321-9 du code pénal).

Art 5 : les exposants devront se présenter à l'accueil munis de leur pièce d'identité.

Art 6 : En raison des frais engagés, les absences ou départs pendant la manifestation (pour cause d'intempéries notamment) ne pourront donner lieu au remboursement de l'inscription.

Art 7 : les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant.

Art 8 : les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être responsables de vols ou dégradations, pertes ou incidents, survenus durant la manifestation.

Art 9 : les organisateurs se réservent le choix des emplacements.

Art 10 : Les exposants devront être couverts par une assurance durant la manifestation.

Art 11 : les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements, un parking est mis à disposition à proximité.

Art 12 : les exposants devront laisser leur emplacement propre.

Art 13 : le raccordement aux prises électriques durant la manifestation est interdit.

Art 14 : il est interdit aux exposants de vendre de la nourriture.

Amicale de l'école du Tilleul - Route de Surzur - 56450 THEIX NOYALO -

☎ 07.82.47.90.37 - ✉ amicalenoyal@gmail.com